

Liste résumée des 34 décisions publiées en 2020 par la chambre contentieuse de l'APD

cfr article : <https://www.simplic-it-y.com/rgpd-analyse-des-34-decisions-publiees-par-la-chambre-contentieuse-de-lapd-en-2020/>

03/2020

Objet : Plainte de Monsieur X à l'encontre deux anciens employeurs.

Gain de cause : **plaignant**

Décision : Réprimande vis-à-vis du premier défendeur et plainte non-fondée vis-à-vis du second défendeur

15/2020

Objet : Plainte relative au traitement par une commune de données à caractère personnel de locataires au moyen de la déclaration fiscale.

Gain de cause : **plaignant**

Décision : Obligation mise en conformité dans un délai de 3 mois et surveillance étroite de la désignation et de la position du DPO

16/2020

Objet : Plainte à l'encontre d'un magasin quant à l'utilisation de caméras de surveillance.

Gain de cause : **plaignant**

Décision : Réprimande partie défenderesse

17/2020

Objet : Plainte de deux clients contre leur banque suite à leur demande de communication par retour de courrier de toutes les données personnelles dont elle disposait à leur égard.

Gain de cause : à la fois fondée et classement sans suite

Décision : Plainte fondée concernant le délai de réponse fourni par la partie défenderesse. Plainte classée sans suite en ce qui concerne le caractère incomplet de la réponse fournie par la partie défenderesse

18/2020

Objet : Rapport d'inspection relatif à la responsabilité des fuites de données et la position du délégué à la protection des données.

Gain de cause : **plaignant**

Décision : Il a été ordonné au défendeur que le traitement [ndlr : des données] soit mis en conformité

Amende : **50.000 €**

19/2020

Objet : Plainte à l'encontre d'une Ville sur la régularité de la consultation de la photo d'une citoyenne dans le Registre national par un employé communal.

Gain de cause : **plaignant**

Décision : Réprimande partie défenderesse

22/2020

Objet : Violation de données à caractère personnel et obligation de conclure (en temps utile) un contrat de sous-traitance.

Gain de cause : **défendeur**

Décision : non-lieu

24/2020

Objet : Manque de transparence dans la déclaration de confidentialité d'une compagnie d'assurances.

Gain de cause : **plaignant**

Décision : Il a été ordonné au défendeur que le traitement soit mis en conformité

Amende : **50.000 €**

25/2020

Objet : Base juridique de traitements de données à caractère personnel par une plateforme de média social.

Gain de cause : **plaignant**

Décision : Traitement de données à caractère personnel de non-membres du site Internet "W" sans base juridique appropriée, ainsi que de données à caractère personnel de membres, ce traitement ayant lieu pendant la période au cours de laquelle les destinataires de tels e-mails étaient cochés par défaut.

Amende : **50.000 €**

28/2020

Objet : Plainte pour l'envoi de publicité par l'asbl Y.

Gain de cause : **plaignant**

Décision : Il a été ordonné au défendeur de réserver une suite favorable à la demande d'effacement des données de la plaignante

Amende : **1.000 €**

29/2020

Objet : Plainte de M. X contre Mme Y– utilisation d'une adresse e-mail professionnelle pour réclamation des frais alimentaires dans le cadre d'un litige familial.

Gain de cause : **plaignant**

Décision : avertissement à l'encontre de la défenderesse

30/2020

Objet : commune de X c/ Y (fichier communal).

Gain de cause : **plaignant**

Décision : sur la base des articles 100, 13° et 101 de la LCA ainsi que 83 du RGPD, pour l'ensemble des manquements retenus, à savoir pour manquement à l'article 5, 1., b) du RGPD, et manquement aux articles 5, 1., a) et 6, 1. du RGPD lus ensemble.

Amende : **5.000€**

31/2020

Objet : Plainte pour utilisation de Smartschool pour la réalisation d'une enquête "bien-être" auprès d'élèves mineurs sans le consentement des parents.

Gain de cause : **plaignant**

Décision : d'ordonner au défendeur la mise en conformité du traitement

Amende : **2.000€**

32/2020

Objet : Plainte de Mme X contre l'ASBL Y - Exercice du droit d'opposition en matière de marketing direct et absence de coopération avec l'Autorité de protection des données.

Gain de cause : **plaignant**

Décision : d'ordonner à la défenderesse, dans un délai d'un mois, de se conformer à la demande de droit d'opposition, d'effacement de la plaignante et de notifier l'effacement à tout destinataire éventuel auquel elle aurait communiqué les données de la plaignante.

Amende : 1.000€

33/2020

Objet : Plainte pour traitement illicite et inexact de données à caractère personnel ainsi que violations dans le cadre de l'exercice des droits de la personne concernée.

Gain de cause : plaignant

Décision : d'ordonner à la défenderesse, dans un délai d'un mois, de donner pleinement suite à la demande d'accès du plaignant. De mettre sans délai le traitement des données à caractère personnel en conformité avec les dispositions du RGPD. De rappeler à l'ordre la défenderesse pour ne pas avoir suffisamment facilité l'exercice du droit d'accès par le plaignant et avoir répondu tardivement à cette demande.

Amende : 10.000€

34/2020

Objet : traitement de données à caractère personnel reprises dans la Banque-carrefour des véhicules.

Gain de cause : plaignant

Décision : - que l'utilisation de données à caractère personnel obtenues via la Banque-carrefour des véhicules par des clients d'Informex SA, à savoir des compagnies d'assurance, en vue d'établir des offres de prix personnalisées, constitue une violation du RGPD. Le défendeur doit se mettre en conformité dans les six mois assorti d'une réprimande.

35/2020

Objet : Réutilisation de la photo de profil disponible sur Facebook.

Gain de cause : /

Décision : Classement de la plainte sans suite. Sur la base des informations dont dispose la Chambre Contentieuse à l'heure actuelle, elle n'estime pas possible à ce jour d'y donner suite.

36/2020

Objet : Plainte concernant une surveillance par caméra dans et autour d'un immeuble d'appartements en copropriété et la désignation du responsable du traitement.

Gain de cause : plaignant

Décision : de signifier au défendeur, que le traitement au moyen de caméras de surveillance concernant le bloc d'appartements Z A est définitivement interdit dans son chef et que le traitement au moyen de caméras de surveillance concernant tant la partie A que la partie B est temporairement interdit jusqu'à ce que l'ACP A et l'ACP B aient pris conjointement une décision quant à l'utilisation de ces caméras de surveillance.

Amende : 5.000€

37/2020

Objet : X c/ Google (déréférencement/ droit à l'oubli).

Gain de cause : plaignant

Décision : ordonne à Google Belgium SA de mettre en conformité le traitement et à cet effet, de faire mettre en oeuvre toutes mesures techniques efficaces afin de cesser les référencement nos 9 à 12 d'une part, pour l'ensemble des autres sites internet du moteur de recherches dans toutes leurs versions linguistiques mais uniquement pour les utilisateurs les consultant depuis l'Espace Economique Européen, et ce au plus tard sept jours après la notification de la présente décision.

Classement sans suite concernant les demandes de déréférencement des référencement nos 1 à 8.

Amende : 500.000€ et 100.000€

39/2020

Objet : plainte relative au traitement de données à caractère personnel d'électeurs lors des élections communales.

Gain de cause : plaignant

Décision : de rappeler le défendeur à l'ordre, pour le traitement illicite de données à caractère personnel par la création d'une "liste des nouveaux habitants" au sens de l'article 6, paragraphe 1 du RGPD, en consultant et en comparant de façon illicite des données à caractère personnel d'une ancienne liste des électeurs de 2012 d'une part et en modifiant et en structurant les données à caractère personnel d'une liste des électeurs de 2018 d'autre part.

Amende : 3.000€

41/2020

Objet : Plainte de x contre y (Droit d'accès auprès de l'ancien employeur).

Gain de cause : plaignant

Décision : De prononcer à l'encontre de la défenderesse une réprimande, de se conformer à l'exercice du droit d'accès de la plaignante, d'un ordre de mise en conformité de ses traitements de données relatifs aux prestataires de soins indépendants le tout dans un délai de trois mois.

42/2020

Objet : Plainte pour publication de données à caractère personnel dans des annuaires et via des services de renseignements téléphoniques après qu'une personne concernée ait demandé que ses données à caractère personnel ne soient pas publiées, et pour transmission de données à caractère personnel à d'autres fournisseurs d'annuaires et de services de renseignements téléphoniques.

Gain de cause : plaignant

Décision : d'ordonner à la défenderesse de donner une suite appropriée et immédiate au retrait du consentement par le plaignant et ainsi, de mettre les données à caractère personnel du plaignant en conformité.

Amende : 20.000€

51/2020

Objet : plainte suite à la divulgation d'un rapport médical dans le cadre d'une procédure judiciaire.

Gain de cause : /

Décision : classement de la plainte sans suite

53/2020

Objet : plainte en raison de l'envoi d'un email de propagande électorale.

Gain de cause : plaignant

Décision : pour l'ensemble des manquements retenus

Amende : 5.000€

61/2020

Objet : plainte pour traitement illicite de données à caractère personnel après consultation dans le Registre national par un organisme d'intérêt public.

Gain de cause : plaignant

Décision : de réprimander la défenderesse, en raison de la reprise et donc du traitement illicite des données à caractère personnel du deuxième plaignant provenant du Registre national, et de l'utilisation ultérieure de ces données à caractère personnel pour établir certains liens non nécessaires respectivement entre le premier et le deuxième plaignant, et entre le deuxième et le troisième plaignant.

63/2020

Objet : Plainte de X contre Google (suppression de liens/droit à l'oubli).

Gain de cause : /

Décision : classement de la plainte sans suite

64/2020

Objet : Plainte pour absence de clôture de messagerie électronique après cessation de fonctions.

Gain de cause : **plaignant**

Décision : réprimande à l'encontre de la défenderesse et ordre de mise en conformité par l'adoption d'une politique réglant la question de la clôture des messageries électroniques au sein de la défenderesse en cas de départ de l'un de ses administrateurs, employés et autres fonctions éventuelles.

Amende : **15.000€**

71/2020

Objet : Publication en ligne d'images relatives à un bien immobilier avec l'adresse y afférente et le nom de l'occupant.

Gain de cause : /

Décision : classement de la plainte sans suite concernant un faux compte Facebook mais réprimande, suite à la violation de l'article 6.1. du RGPD.

72/2020

Objet : Plainte Contre un hôpital (traitement de données relatives à l'appartenance syndicale).

Gain de cause : /

Décision : violation d'articles du RGPD mais pas de nécessité nécessaire de prononcer une des mesures prévues à l'article 100

73/2020

Objet : Plaintes contre une société de logement social pour non-respect de plusieurs principes du traitement de données, dont ceux de licéité et de transparence.

Gain de cause : **plaignant**

Décision : d'ordonner une mise en conformité du traitement et ce au plus tard trois mois.

Amende : **1.500€**

74/2020

Objet : Plainte pour prise d'images illicites de la voie publique et du domaine privé de tiers au moyen de caméras de surveillance.

Gain de cause : **plaignant**

Décision : de réprimander les défendeurs

Amende : **1.500€**

80/2020

Objet : Surveillance par caméras dans un car-wash.

Gain de cause : /

Décision : classement de plainte sans suite

81/2020

Objet : Décision relative à deux responsables de traitement intervenant successivement constatant différents manquements aux principes du RGPD (licéité, minimisation, accountability) et aux droits des personnes concernées (information, accès, facilitation des droits).

Gain de cause : plaignant

Décision : de prononcer à l'encontre de la première et de la seconde défenderesse une réprimande ainsi qu'une obligation de mise en conformité.

Amende : 50.000€ pour la première défenderesse et 15.000€ pour la seconde

82/2020

Objet : Plainte concernant la nécessité de créer un compte Microsoft pour télécharger un document du SPF Finances.

Gain de cause : plaignant

Décision : de réprimander le défendeur